Fonds:			W
Producteur:	·		
BORDEREAU DE VERSEMENT AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES Code du patrimoine, art. R. 212-12 à R. 212-18			
Le transfert des do	cuments est à la charge du service v	ersant, sur rendez-	vous.
Administration ou établis	sement / Direction:		
Service et bureau :			
Adresse postale :			
Nom du chef de service :			
Nom et fonction du respo	nsable du versement :		
N° de téléphone et adresse électronique :			
Nombre d'articles (boîtes, liasses, registres, etc.) :			
Volume total d'archives p (10 boîtes d'archives de dos 10	apier à verser (en mètres linéaire cm = 1 mètre linéaire)	s):	
Volume total d'archives é	ectroniques à verser (nombre de	fichiers et d'octe	ts):
Date du versement :			
Personne référente aux Ansaajp@departement77.fr	chives départementales :		
_	entales de Seine-et-Marne certifi r les feuillets intercalaires ci-join	-	_
	selon la législation en vigueur	r .	
Date :	Pour le Président du Conseil Dépar	temental, par déléga	ation :
	Joseph SCHMAUCH, Directeur/Julio	ette NUNEZ, Sous-D	irectrice
Le service versant atteste	la conformité des informations o	lu hordereau w co	omnris celles
20 Solvice versaint accesses	du volet amiante.	La bordorodu, y C	ombiis cones
Date :	Signature du c	hef du service versa	nt:

W

INTERCALAIRE DES BORDEREAUX DE VERSEMENT D'ARCHIVES

OBSERVATIONS

Veuillez noter sur cette page l'explication des sigles, abréviations et numéro de code utilisés sur les feuilles intercalaires.

W

VOLET "AMIANTE"

Nom et adresse du lieu où sont actuellement conservées les archives qui vont être versées (préciser la localisation exacte : bâtiment, étage, pièce etc.) :
Les archives comprises dans le versement ont-elles été conservées à une adresse autre que celle mentionnée ci-dessus ? <i>Cocher la case choisie</i> \[\begin{align*} OUI & \Boxed* NON \\ Si oui, joindre la liste des localisations successives de conservation. \]
Les archives comprises dans le versement ont-elles été conservées dans un autre local que celui de leur conservation actuelle ? <i>Cocher la case choisie</i>
Le bâtiment affecté actuellement à la conservation des archives est-il antérieur à 1997 ? Cocher la case choisie
Si oui, un dossier technique amiante et sa fiche récapitulative ont-ils été établis pour ce bâtiment ? Cocher la case choisie OUI NON Si oui, joindre le dossier technique amiante complet.

PROCÉDURE DE TRI OU D'ÉCHANTILLONNAGE (Ne compléter qu'en cas d'échantillonnage)

Description des documents avant le tri

Metrage:
Nombre d'articles avant le tri :
Mode de classement (alphabétique, chronologique) :
Homogénéité du contenu des dossiers (forte ou faible) :
Historique des versements du fonds :
Réforme administrative :
Description des opérations de tri et des documents sélectionnés
Définition de l'effectif de départ (par année, par strates) :
Nombre d'articles à éliminer :
Nomble d'articles à chimner.
Méthode de prélèvement (par dossier, par boîte) :
Pourcentage du fonds originel conservé :
Rappel : le tableau ci-dessus doit être complété selon la procédure transmise par le Service des archives

administratives, judiciaires et pénitentiaires (SAAJP).

W

N° d'ordre des articles papier*	Nature des documents	Dates extrêmes des documents (1)		Réservé aux Archives départementales
	(détaillée, sans sigles)	début(2)	fin	Date de communicabilité

Nombre de fichiers	Nature des fichiers	Dates extrêmes des documents		Réservé aux Archives départementales
fichiers électroniques		début	fin	Date de communicabilité

^{*} article = boîte, liasse ou registre

⁽¹⁾ Date de naissance des personnes pour les $% \left(1\right) =\left(1\right) \left(1\right)$ de de naissance des personnes pour les $\left(1\right)$

⁽²⁾ Si c'est une date unique, l'inscrire dans la case "début".